

Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 : ACTION ENFANCE loue la dimension concrète et mesurable donnée par l'État à cette stratégie

Ce lundi 14 octobre, ACTION ENFANCE a pris connaissance de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 présentée par Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance. La Fondation, qui a contribué aux réflexions des derniers mois, salue une stratégie délimitée dans le temps, avec des axes concrets, mesurables et des moyens alloués par l'Etat.

UNE STRATÉGIE SUR 2 ANS AVEC DES ÉLÉMENTS ÉVALUABLES

Pour François Vacherat, Directeur général, cette stratégie apporte un cadre à la fois rassurant et cohérent aux professionnels de la protection de l'enfance. « **L'Etat affiche une double volonté de mieux contrôler et de mieux se projeter pour faire évoluer et ajuster ces mesures dans le temps. Plusieurs points constituent de vraies avancées.** Tout d'abord, la santé des enfants est prise en compte, les Agences Régionales de Santé et les services de Protection Maternelle et Infantile sont intégrés dans cette stratégie et verront leur rôle, indispensable, renforcé. C'est un enjeu important susceptible d'éviter des mesures de placement précoce. Les besoins des enfants placés et leurs parcours ont été pris en compte pour proposer des améliorations concrètes dans leur quotidien d'enfant ou de jeune placé. Enfin, une méthode de travail est proposée : contractualisation État/départements; de même qu'est abordée la question de la relation entre les départements et les associations via le développement des contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES ENFANTS PLACÉS

Certaines mesures vont contribuer à améliorer le quotidien des enfants, notamment :

- **La simplification de la notion d'actes usuels et non usuels**

Pour ACTION ENFANCE, cette mesure ultra concrète a des bénéfices multiples sur la vie quotidienne et la construction ou re-construction des enfants. « *Les enfants que nous accueillons peuvent parfois souffrir de ne pouvoir vivre au quotidien comme les autres enfants. Avec la définition précise des actes non usuels, ils pourront par exemple plus facilement partir en sortie scolaire ou tout simplement se rendre à un goûter d'anniversaire, aller dormir chez un ami, puisque c'est l'éducateur ou le référent qui le validera. Ces actes de la vie quotidienne vont permettre aux enfants d'être davantage intégrés dans la vie de leur école, de leur commune, de pouvoir sortir plus facilement du cadre institutionnel imposé par leur placement. Ils développeront ainsi plus d'habileté sociale !* », complète Marc Chabant, Directeur du développement d'ACTION ENFANCE.

- **La réalisation d'un album de vie pour chaque enfant placé par le référent de l'enfant dans l'établissement**
- **Se donner les moyens pour que tout enfant placé ait accès à une scolarité ordinaire ou d'excellence**
- **Développer le parrainage pour permettre aux enfants placés en établissements de partager la vie ordinaire d'une famille (objectif : 10 000 parrainages en 2022)**

FAVORISER L'INNOVATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS

- Déployer des équipes mobiles pour les établissements ou les familles d'accueil susceptibles de poser un diagnostic sur les troubles du comportement
- Développer les accueils de fratries en Villages d'Enfants (600 places)
- Systématiser l'accompagnement du retour en famille (Placement Éducatif à Domicile)

PRÉPARER LEUR AVENIR ET SÉCURISER LEUR VIE D'ADULTE

Le placement est un investissement social : la collectivité se met au service d'un enfant pour protéger et soutenir ses capacités de développement. Dans cette logique, il est urgent de penser mieux la transition entre le temps du placement et l'après-placement, afin de s'assurer que le travail d'accompagnement réalisé pourra porter ses fruits, que le jeune rentre en famille ou entame sa vie d'adulte. Pour ACTION ENFANCE, plusieurs mesures annoncées par Adrien Taquet vont permettre d'accompagner le placement en amont et en aval.

1 - Penser l'autonomie plus tôt, plus largement, notamment en :

- Facilitant la création de capital social en favorisant les liens extérieurs, l'ouverture au monde (cf. actes usuels et non usuels), l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs.
- Facilitant l'accès aux bénévoles, dispositifs de parrainage et accueils vacances bénévoles

2 - Rester présents après le placement avec :

- La création d'un fonds de solvabilisation national à destination notamment des jeunes sortants pour l'accès à un logement, de type fonds de solidarité logement sur la base d'une expérimentation avec l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
- Le développement des dispositifs d'accompagnement global emploi/insertion/logement des jeunes, y compris pour les jeunes en situation de handicap dont le besoin peut-être plus soutenu.
- La garantie de la continuité du parcours et de l'accès aux soins des Mineurs Non Accompagnés (MNA) devenus majeurs et en situation de séjour régulier

3 - Garantir à chaque enfant l'accès à son histoire avec :

- La transmission du dossier judiciaire intégral aux archives départementales et l'accompagnement par un professionnel pour permettre un accès à la personne concernée qui le demandera.

POUR ALLER PLUS LOIN

« En protection de l'enfance en France, nous avons des lacunes dans la qualification des besoins de l'enfant. Ces lacunes s'expliquent par des incohérences concrètes : le dispositif Olinpe, censé recueillir les données longitudinales, individuelles et nationales en protection de l'enfance reste bien trop peu utilisé.

La création d'un outil national de recueil des données nous apparaît indispensable pour comprendre les besoins en terme de mode d'accueil (placement long, placement court, soutien des familles), s'y adapter au mieux et diversifier l'offre en conséquence. Des équipes de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) pourraient être envoyées sur place pour aider les départements à s'approprier l'outil. Dans le même temps, la volonté exprimée de mettre en place un outil national d'évaluation des besoins de l'enfant et des capacités de la famille permettra un meilleur accompagnement de chaque enfant" explique Marc Chabant.



Pour toute demande de tournage, interview, rencontre, merci de contacter notre service de presse :

Bérangère Mori – 01 44 90 83 36 / 06 15 92 53 35 – berangere.m@tmarkoagency.com

Lise Morin-Forestier – 01 44 90 87 47 / 07 78 05 07 55 – lise.f@tmarkoagency.com

La Fondation ACTION ENFANCE, au service de la Protection de l'enfance

En France, depuis plus de 60 ans, ACTION ENFANCE a pour mission de protéger l'enfance. La Fondation accueille, protège et éduque des frères et sœurs en danger, de la petite enfance à la vie adulte. Séparés de leurs parents sur décision du juge des enfants, pour cause de maltraitance, de négligences ou encore de graves difficultés familiales, les 750 enfants confiés à ACTION ENFANCE sont ainsi réunis dans des Villages d'Enfants, composés d'une dizaine de maisons à taille humaine et chaleureuses, dans lesquelles ils peuvent se reconstruire, entourés d'éducateurs familiaux. ACTION ENFANCE porte en effet la conviction que frères et sœurs grandissent mieux ensemble en leur offrant un cadre stable, éducatif et protecteur, afin de les aider à mieux grandir et s'insérer dans la société. ACTION ENFANCE est une Fondation agréée par le Comité de la Charte du don en confiance.

www.actionenfance.org

<https://www.facebook.com/Action.Enfance>

https://twitter.com/Action_Enfance

